



École Saint-Édouard  
376, chemin Knowlton C.P. 280  
Lac Brome (Québec) J0E 1V0  
Tél.; 450-243-6770 Fax : 450-243-0690  
Courriel : p040@csvdc.qc.ca  
Site web : [www.st-edouard.csvdc.qc.ca](http://www.st-edouard.csvdc.qc.ca)

# Info-Parents

Info-Parents du mercredi 2 mai,

## Exposition finale du programme international des élèves de 6<sup>e</sup> année

Le mardi 8 mai en après-midi vous êtes invités à venir visiter l'exposition finale du programme international des élèves de 6<sup>e</sup> année.

Thème : *Le cinéma*

Idée Maîtresse : *Influencés par la société et ses changements, les humains s'expriment à travers le cinéma.*

13h00 à 13h15	1 <sup>re</sup> présentation
PAUSE et TRANSITION (10 minutes)	
13h25 à 13h40	2 <sup>e</sup> présentation
PAUSE et TRANSITION (10 minutes)	
13h50 à 14h05	3 <sup>e</sup> présentation
PAUSE et TRANSITION (10 minutes)	
14h15 à 14h30	4 <sup>e</sup> présentation
RETOUR EN CLASSE	

## **L'arrivée et le départ de nos élèves en sécurité**

Un simple rappel en ce qui a trait à l'heure d'arrivée et de départ de tous les élèves.

Pour des questions de sécurité, les élèves marcheurs ou qui arrivent avec leurs parents le matin ne peuvent être sur le terrain de notre école avant le début de l'horaire de surveillance soit 7h50. Si votre enfant se retrouve seul à l'extérieur, que ce soit le matin avant 7h50 ou à la fin de la journée, après 14h55, nous serons dans l'obligation de le diriger vers le service de garde. Cette règle s'applique à tous les élèves quel que soit le niveau. Des frais d'un maximum de 21\$ vous seront alors facturés par le service de garde. Vous comprendrez que notre service de garde doit respecter les règles ministérielles de ratio élèves-éducateurs. Nous vous demandons de bien vouloir respecter cet horaire.

Aussi, les élèves qui n'utilisent pas le service de transport doivent quitter la cour de l'école sans tarder s'ils ne sont pas accompagnés de leur parent.

## **Fin de journée**

Il est très important que votre enfant sache, dès son arrivée à l'école le matin, où il doit aller à la fin de la journée; est-ce qu'il prend l'autobus, il reste au service de garde ou encore, si vous venez le chercher. Ceci afin d'éviter de déranger les classes durant les heures de cours et surtout sécuriser votre enfant.

Si un changement survient, que ce soit à court ou à long terme, vous devez :

- S'il est inscrit au service de garde : laisser un message dans la boîte vocale (450-243-6770 poste 1)
- Si le changement est connu dès le matin : écrire un mémo pour l'enseignant(e) + téléphoner au service de garde avant 13h30.
- Si le changement survient en journée : téléphoner au secrétariat + téléphoner au service de garde avant 13h30.

Veillez noter qu'afin d'assurer la sécurité des enfants, tous les changements doivent être transmis au plus tard à 13h30. Après cette heure, il ne sera plus possible de procéder à des changements.

Il est très important, pour toutes modifications à l'horaire habituel de votre enfant, que ce soit à court ou long terme, d'en aviser le secrétariat et le service de garde par téléphone.

P.S. Il est préférable de ne pas envoyer de courriel car les personnes autorisées à ouvrir les courriels pourraient être absentes.

## **Permission fin de journée**

Si votre enfant doit exceptionnellement partir de l'école à pied pour aller chez un(e) ami(e) ou à une activité, vous devez envoyer une permission écrite incluant la date et la signature du parent et ce, à chaque fois que votre enfant quittera l'école à pied. Pour des raisons de sécurité, les permissions par courriel ou par téléphone ne seront pas acceptées.

Nous vous remercions de votre collaboration.

## **Circulation des parents dans l'école.**

Pendant les heures de classe, nous vous rappelons qu'aucun parent n'a l'autorisation de circuler librement dans l'école. Tous les parents doivent se présenter au secrétariat en utilisant l'entrée principale lors de leur visite. Si vous venez porter quelque chose que votre enfant a oublié, par exemple, son lunch, une paire de chaussures, vous devez les laisser au secrétariat. Nous nous chargerons de lui remettre.

**Cette règle s'applique en tout temps et pour tous les visiteurs.**

## **Transport scolaire**

L'autobus est en retard le matin? Votre enfant tarde à arriver en après-midi? Vous pouvez vous rendre sur le site web de la commission scolaire au [www.csvdc.qc.ca](http://www.csvdc.qc.ca). Ensuite, sélectionner « Transport Scolaire » qui se trouve dans la « Boîte à outils » dans un carré noir du côté droit de la page. Lorsque vous cliquez sur « Avis de retard transport scolaire » vous pourrez consulter un tableau pour vérifier si l'horaire de l'autobus qu'utilise votre enfant est touché par un retard attribuable à un événement hors de notre contrôle tel que : conditions routières difficiles, travaux routiers, etc. Seuls les retards importants sont affichés. Nous vous conseillons de consulter ce site lorsque l'autobus de votre enfant est en retard de plus de 20 minutes. Veuillez prendre note que vous pouvez rejoindre le personnel du service du transport de la commission scolaire du Val-des-Cerfs du lundi au vendredi entre 8h15 et 16h30 au (450) 372-7595. Pour toute urgence en dehors des heures de bureau du service du transport, vous retrouverez un lien au bas de la page web vous donnant accès aux coordonnées des compagnies d'autobus.

## **Assiduité des élèves / dernière étape**

La présence des élèves à l'école est primordiale pour leur réussite scolaire. Certaines absences sont inévitables, par exemple, pour cause de maladie. Par contre, **nous vous demandons de minimiser les rendez-vous, les activités familiales et les voyages sur semaine afin d'assurer la présence de tous nos élèves en classe.** Nous vous rappelons que **la troisième étape compte pour 60 % de la note finale.** Il sera donc important de maintenir de bonnes habitudes de vie (sommeil, devoirs, études, etc...) et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire. **La réussite de nos élèves appartient à l'école mais aussi à la maison.**

## **Service de garde**

### **SEMAINE DES SERVICES DE GARDE DU 14 AU 18 MAI**

Nous tenons à souligner l'excellent travail réalisé par Alain, Chantale et Cindy. Nous tenons aussi à les remercier pour toutes les belles activités et les nombreux projets qu'ils accomplissent avec les élèves. **Bonne semaine à tout le personnel du service de garde.**

### **SPECTACLE**

Afin de souligner la semaine des services de garde, Alain, Chantale et Cindy invitent les élèves et les parents à venir voir leur spectacle sur le Japon le **jeudi 17 mai** au gymnase de l'école. Deux représentations auront lieu, la première **à 13h45 pour les élèves de l'école seulement** et la deuxième **à 15h45 pour les parents et familles.** Ce spectacle, d'une durée d'environ 35 minutes, est réalisé par les élèves et le personnel du service de garde. Ils travaillent sur ce projet depuis le mois de janvier. Si vous le désirez, à l'entrée, vous pouvez donner une contribution volontaire qui sera remise en totalité un organisme de la région. Valider avec Alain, SVP

Après le spectacle, il y aura vente d'une collation spéciale cuisinée par Isabelle, notre cuisinière, au coût de 1,00\$.

## **Art de s'exprimer**

Micah Lemaître s'est classée pour la finale de la compétition « Art oratoire » qui se tiendra le dimanche 6 mai 2018 au Centre communautaire situé au 421, 4<sup>e</sup> avenue, Ste-Hélène de Bagot.

**Nous lui souhaitons la meilleure des chances pour cette compétition.**

## **Antécédents judiciaires**

Toutes les personnes, sans exception, qui désirent agir à titre de bénévoles auprès de nos élèves, tant à l'école que lors des sorties éducatives, **doivent remplir le formulaire « Déclaration d'antécédents judiciaires »** au secrétariat de l'école. Veillez noter que le processus de vérification peut prendre jusqu'à 4 semaines. Vous devez donc prévoir un certain délai avant que votre nom soit ajouté à notre liste de bénévoles autorisés et que vous puissiez accompagner votre enfant à une sortie/activité. Par contre, si vous pensez avoir déjà complété le formulaire, nous vous demandons de vérifier avec le secrétariat de l'école pour vous assurer que votre nom figure bien sur la liste de bénévoles émise par la commission scolaire.

## **DATES À RETENIR**

### Exposition internationale des élèves de 6<sup>e</sup> année

Le mardi 8 mai en après-midi.

### Conseil d'établissement

Voici les dates des prochaines rencontres du conseil d'établissement qui se tiendront à l'école :

- le lundi 14 mai à 18h15;
- le lundi 11 juin à 17h30.

### Prochains et derniers congés au calendrier scolaire

- Le lundi 21 mai : congé férié
- Le vendredi 8 juin : journée pédagogique

## Journée pédagogique devenant une journée de classe

La journée suivante sera finalement une journée de classe :

- Le vendredi 18 mai sera un jour 5 à l'horaire (reprise de la journée de tempête du 16 avril).